



# CARNET DE GARANTIE

SÉRIE SFM

TAPIS DE CÂBLE CHAUFFANT

## GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée ne couvre que les défauts du tapis de câble chauffant SÉRIE SFM lui-même ou ceux liés à sa fabrication, et ce, durant une période déterminée, sous réserve des conditions, des exclusions et des limitations énoncées ci-dessous.

Si le produit faisant l'objet de la présente garantie limitée devient défectueux durant cette période, Stelpro le remplacera ou remboursera son prix d'achat à l'acheteur initial seulement, selon les conditions précisées ci-après.

### DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie est valide pour une période de 25 ans, et ce, à compter de la date d'achat.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente garantie limitée n'est valide que si l'installation a été effectuée conformément aux directives du guide d'installation, le produit n'a pas été endommagé en raison d'un problème mécanique ou électrique non lié aux conditions normales de fonctionnement, l'étiquette est encore attachée au produit et le carnet de garantie a été dûment rempli.

Pour le remplacement du tapis de câble chauffant ou son remboursement, envoyez une copie de la preuve d'achat ainsi qu'une brève description du problème à Stelpro Design Inc. à l'adresse suivante :

**STELPRO DESIGN INC.**  
A/S SERVICE À LA CLIENTÈLE  
1041, RUE PARENT  
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE  
(QC) CANADA  
J3V 6L7

### EXCLUSIONS

La présente garantie ne couvre pas les dommages ou bris résultant d'un abus, d'un mauvais usage, d'un usage anormal, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat (autre que celui prévu par Stelpro) et d'un usage différent de celui pour lequel le produit a été conçu. De plus, elle ne couvre pas les dommages et bris accidentels, intentionnels ou causés par une négligence ainsi que toute tentative de réparation non autorisée ou effectuée par une entreprise de réparation non reconnue. Elle ne couvre également aucun coût ou débours lié à l'enlèvement et au remplacement d'un tapis de câble chauffant défectueux ou du revêtement de sol. Le tapis de câble chauffant STELPRO n'est pas garanti contre les bris liés au vieillissement d'un bâtiment, exemple : fissures du plancher dues à un mouvement des fondations.

### LIMITATIONS

Stelpro n'est pas responsable des dommages consécutifs au bris de son tapis de câble chauffant et de tout bris lié à son installation, qu'il y ait eu négligence ou pas. Si l'installateur utilise une agrafeuse, il est donc de son entière responsabilité de ne pas briser les câbles du tapis avec une agrafe.

Quoi que disent ou promettent les représentants de Stelpro, seule la présente garantie limitée est valide.

**RENSEIGNEMENT SE TROUVANT SUR L'ÉTIQUETTE DU TAPIS DE CÂBLE CHAUFFANT**

Résistance nominale du câble \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Nom de l'acheteur \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Province et code postal \_\_\_\_\_

Carreleur \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Électricien \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

<b>TESTS</b> <b>N° 1 - 2 - 3</b>	Lorsque le tapis est encore dans son emballage	Après la pose du tapis sur le sous-plancher à l'aide de mortier-colle	Lorsque les carreaux ou les pierres sont installés, ou une fois que le mortier autonivelant appliqué sur le tapis est bien sec (dans le cas d'une installation de bois stratifié ou d'ingénierie)
<b>TEST N° 1</b> Test de résistance du conducteur Valeur de résistance du conducteur (ohms)			
<b>TEST N° 2</b> Test de continuité entre le conducteur et le tressage de protection (mise à la terre) Résultat du test (tonalité, « OL », « I » ou autres)			
<b>TEST N° 3</b> Test de résistance d'isolation Valeur de la résistance d'isolation (précisez gigaohms, mégaohms, kiloohms, ohms)			